

# Manuel - Utilisateurs UNIREG

# Utilisation d'UNIREG "Gestion des Contribuables" Mise à jour - Mouvements de dossiers

**Unireg** 



# Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

# Informations sur le document

Projet Vision 2010-Sirec
Titre Gestion des contribuables
Date 24.03.2009
Version Unireg V2.01
Auteur Annie Ourliac
État Validé
Fichier UNIREG Onglet\_MAJ\_Mouvement.doc

# Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Février 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Juin 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc
Août 2009	0.02	Renumérotation des chapitres	zciaoc
Février 2010	0.03	Mise à jour "Annulation mouvement "de dossier	zciaoc



# Table des matières

4.9	METT	RE A JOUR OU CORRECTION D'UN TIERS EXISTANT	0
		se à jour des données de l'onglet "Mouvements"	
		Ajout de Mouvement de dossier de tiers (soit Modification)	
4.	9.6.2	Annulation de Mouvement	0

# 4.9 Mettre à jour ou correction d'un tiers existant

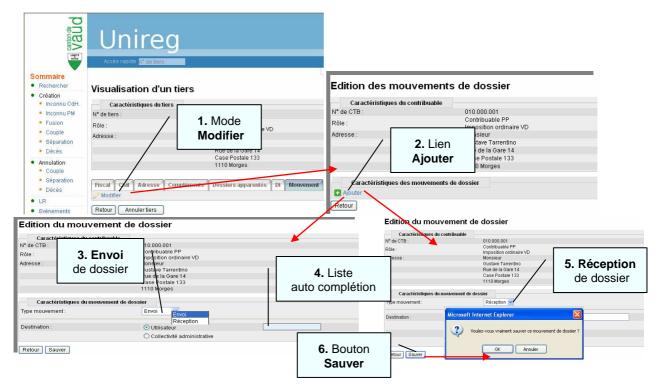
Les modifications manuelles d'un tiers sont possibles lors de l'affichage du tiers, par le lien **"Modifier"** au niveau de chacun des onglets. Il est cependant important de rappeler que seules les caractéristiques qui ne sont pas issues du contrôle des habitants ou de l'identité de l'entreprise dans le registre des personnes morales sont modifiables pour tous les tiers, soit: les fors fiscaux, les adresses, les informations relatives au contact (numéro de téléphone...), les coordonnées financières, les rapports entre tiers.



# 4.9.6 Mise à jour des données de l'onglet "Mouvements"

Les transferts de dossiers de tiers lors de changement de collectivité administrative (OID) sont enregistrés manuellement.

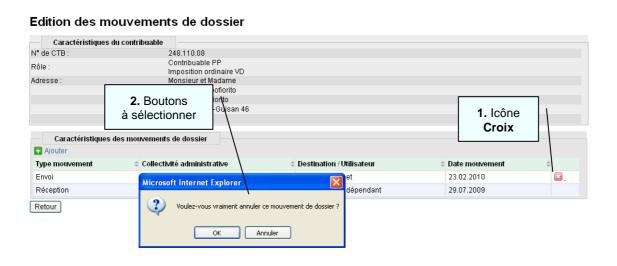
### 4.9.6.1 Ajout de Mouvement de dossier de tiers (soit Modification)

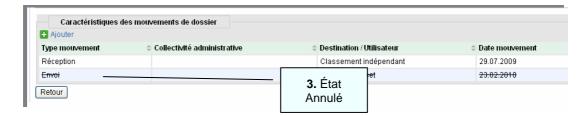


- 1. Par le mode "Modifier" de l'onglet Mouvement, une nouvelle page de transition est affichée.
- 2. Le clic sur le lien "Ajouter" va générer une page éditable qui va permettre l'enregistrement d'un mouvement de dossiers. Le mouvement de dossier est effectué en deux étapes, décrites ci-après, indépendantes l'une de l'autre. voir explications dans le manuel d'aide "création d'un Inconnu CdH" onglet " Mouvement de dossier"). L'application ne conserve que les 10 mouvements les plus récents du dossier.
- 3. Les champs mis à disposition donnent la possibilité de sélectionner les valeurs dans la liste proposée: "Envoi" ou "Réception".
- **4. Pour l'envoi:** Le destinataire d'un envoi peut être soit une collectivité administrative enregistrée dans IFO-II, soit un collaborateur de l'administration cantonale des impôts (ZAI...). Suite à la saisie de quelques caractères, une proposition est affichée par auto-complétion ; il convient de sélectionner le destinataire par un clic de souris. L'application émet un avertissement si la collectivité n'est pas une autorité fiscale cantonale ou fédérale.
- **5. Pour la réception:** Les dossiers envoyés à un office d'impôt doivent être réceptionnés et leur localisation dans l'office doit être précisée, soit par "Classement", "Indépendant", "Archives", ou "Personnel". Pour le choix de "Personnel", l'identification de utilisateur est proposé par défaut (opérateur actif), mais peut être surchargé par une autre identification d'utilisateur.
- 6. L'utilisateur confirme son action par le bouton "Sauver" et le "OK" du message d'avertissement. Un mouvement de dossier est enregistré dans l'application avec son destinataire, respectivement sa destination et un bordereau d'envoi est imprimé. Le bouton "Annuler" permet de revenir sur la page en cours.
  - <u>...</u>
- Il n'est pas possible de regrouper plusieurs dossiers sur un même bordereau car l'action ne concerne que le tiers affiché.
- Après enregistrement, l'application ne conserve que les 10 mouvements les plus récents du dossier.

# Manuel d'aide utilisateur - UNIREG

#### 4.9.6.2 Annulation de Mouvement





- 1. Une fois identifié dans liste, le clic sur l'icône i permet de supprimer le mouvement qui est concerné.
- 2. Un message d'avertissement est émis afin de pouvoir ou non confirmer la suppression définitive par le bouton "OK". Le bouton "Annuler" permet de revenir sans modification à la page précédente.
- 3. Après confirmation, le mouvement est barré et marqué comme annulé.



L'annulation d'un mouvement n'est possible que pour un envoi et uniquement par un utilisateur de l'office d'impôt émetteur.